Lettre ouverte à Monsieur Nicolas THERY, président du Crédit Mutuel

Objet: Démolition du bâtiment du CIC à Nancy-Laxou

Monsieur,

C'est au président du Crédit Mutuel et à l'homme de culture que s'adresse cette lettre ouverte.

Vous qui défendez la culture, grâce au soutien que vous apportez aux manifestations littéraires comme Le Livre sur la place à Nancy, et par vos œuvres de mécénat,

Vous qui êtes à l'initiative de l'opération *Lire la ville* initiant les écoliers à comprendre la ville, son architecture, ses aménagements et ses paysages,

Vous qui questionnez la métamorphose des villes d'aujourd'hui, la mutation du commerce et les nouvelles mobilités, la diminution de l'empreinte carbone et le respect des critères écologiques, au point de soutenir financièrement Les Journées de l'Architecture organisées par la Maison européenne de l'architecture,

Vous qui participez à la promotion des nouvelles pratiques s'attachant à faire évoluer l'existant plutôt que de démolir et reconstruire, envisageant le recyclage, la réaffectation et le réemploi des bâtiments, Vous qui soutenez activement les actions du réseau national des Maisons de l'architecture en tant que

partenaire privilégié,

Vous qui vous présentez comme protecteur de l'architecture,

Ne pensez-vous pas être en contradiction avec l'image que vous affichez en ordonnant la disparition du bâtiment CIC à Nancy-Laxou, édifice emblématique de la Métropole du Grand-Nancy et significatif de l'architecture contemporaine en Lorraine ?

En 1972, pendant que le Crédit mutuel décidait de protéger le patrimoine des Alsatiques en créant la Bibliothèque alsatique à Strasbourg, se construisait à Nancy-Laxou le remarquable siège de la Société Nancéienne de Crédit Industriel (SNCI) devenu Société Nancéienne Varin-Bernier (SNVB) puis CIC-Crédit Mutuel.

Ce bâtiment, audacieux par sa forme pyramidale et par sa structure alvéolaire évolutive, et novateur par ses panneaux de façades mis au point avec Jean Prouvé, est un signal fort d'entrée d'agglomération. Il est aussi un témoignage significatif de l'histoire régionale de la banque SNVB et porte une dimension mémorielle forte du lien qui unissait autrefois la banque et l'industrie du fer.

Pour ces raisons, le Ministère de la Culture lui a décerné le label Architecture Contemporaine Remarquable en 2016, après qu'il eut été déclaré dans un bon état structurel et sanitaire par les services de l'État et par vos services.

Or, ce bâtiment est actuellement en <u>GRAND PERIL</u> car, suite à de prétendus désordres structurels présentés par votre administration, un permis de démolir tacite vient de lui être accordé par la mairie de Laxou.

Malgré la stupéfaction produite par cette annonce, et en dépit des demandes écrites faites à vos services techniques tant par l'architecte concepteur Jean-Luc André que par l'association AMAL (Archives Modernes de l'Architecture Lorraine) pour avoir l'autorisation de consulter les diagnostics techniques, ceux-là n'ont reçu aucune réponse – laissant planer de sérieux doutes sur la dangerosité supposée du bâtiment évoquée par le Crédit Mutuel.

Que ce bâtiment ne corresponde plus à vos exigences de développement et d'usage d'aujourd'hui, c'est compréhensible. Cela justifie-t-il sa démolition ?

Lorsque l'on sait, d'une part, qu'il y a la possibilité de réaliser le nouveau bâtiment de bureaux programmé par le Crédit Mutuel sur le même terrain, au-dessus des parkings, dans le respect des règles d'urbanisme, voire sur des friches disponibles à proximité immédiate, sans toucher au bâtiment existant CIC; lorsque l'on sait, d'autre part, la possibilité de réhabiliter le bâtiment existant, de le diviser en plateaux à louer ou à vendre (des demandes ont été exprimées), on est en droit de se demander

pourquoi ces solutions, offrant un coût économique et écologique moindre qu'une démolition-reconstruction, n'ont pas été retenues par vos services ?

Monsieur le Président, ce projet imminent de démolition provoque l'indignation de nombreux architectes, historiens et universitaires, professionnels du bâtiment et résidents du Grand Nancy, tous soucieux de leur patrimoine. Ils ne peuvent admettre cette destruction.

Monsieur le Président, c'est à l'homme de raison et de cœur que s'adresse cette lettre.

Démolir le bâtiment labellisé du CIC c'est renoncer à une ambition du patrimoine, c'est renoncer à un moment de l'histoire de notre architecture régionale. C'est prendre aussi le risque d'une campagne de presse nationale, et que ce cas d'école n'entache durablement l'image du Crédit Mutuel.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir réexaminer les solutions de votre redéploiement sur le site du CIC Laxou, tout en donnant une seconde vie à cet édifice remarquable.

Nous sommes tout à fait disposés à vous y aider.

Pourquoi passer à côté de cette alternative en accord avec vos convictions ?

Dans l'espoir d'être entendus et compris.

A.M.A.L.

Denis Grandjean, Président des Archives Modernes de l'Architecture Lorraine

DOCOMOMO FRANCE

Richard Klein, Président de Docomomo France, Association pour la documentation et la conservation des édifices et sites du Mouvement Moderne.



Julien Lacaze,

Président de Sites & Monuments (SPPEF) Société pour la Protection des paysages et de l'Esthétique de la France



Jean-Marc Charlet, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Grand Est

U.N.S.F.A. - LS

Christian Zomeno,

Président de l'Union Nationale des Syndicats

Français d'Architectes - Lorraine Sud

Adresse mail de contact : contact@amalorraine.fr